

« COLLABORATEURS » ? LA MAGIE DES MOTS !

DELEGUE SYNDICAL
CENTRAL C.G.T.
Eric SYLARD
D.S.C. Adjoint
Jean Pierre VIAUD

AQUITAINE
Jean-François MOURALINHO

AUVERGNE LIMOUSIN
Frédéric BULIDON

BRETAGNE PAYS LOIRE
Jean Pierre VIAUD

COTE D'AZUR
Jean-Paul ZAMMIT

IDF EST
Patrice DUDRAGNE

IDF NORD
José MAGALHAES

IDF OUEST
Thierry ARCHER

IDF PARIS
Mirsad MEHANOVIC
Dominique PATTE

LANGUEDOC
Frédéric FERNANDEZ

LORRAINE CHAMPAGNE
ARDENNES
Gerard CHARPY

MAUREPAS
Alexandre RAMON

MIDI PYRENEES
Patrick MIR

NORD PAS DE CALAIS
Eric SYLARD
Jean-Paul DUMOULIN

PLAISIR CLE ST PIERRE
Philippe VALCKE

PLAISIR STE APOLLINE
Alain FOUCHARD
Mourad BOUCENNA

PROVENCE ALPES
François PIROLI

RHONE ALPES
Patrick CHOMAT

Dans le roman d'Orwell (1984*), la novlangue (ou langue nouvelle) remplace progressivement la langue ordinaire afin de rendre **impensable** toute idée étrangère au modèle dominant. Pour mieux contrôler la pensée, on va peu à peu en réduire le champ grâce à la manipulation du langage...

Alors, salarié ou « collaborateur » ?

JCDecaux vous dira qu'il vous appelle « collaborateur » par respect, ou pour vous « associer », ou parce que c'est « valorisant »...

Pour la CGT il s'agit d'un artifice de langage.

En effet, sur un plan juridique, le mot « collaborateur » n'apparaît pas une seule fois dans le Code du travail.

Ce qui caractérise un **contrat de travail**, c'est un « **lien de subordination juridique permanente** ».

En droit, tout salarié est subordonné. On ne peut à la fois, être « collaborateur » et subordonné.

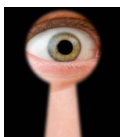
En effet, **le Code du travail est la contrepartie de la subordination**. C'est parce que vous êtes subordonné que **vous avez des droits**.

Supprimer la notion de subordination enlève la contrepartie. Ça fait croire que dans l'entreprise, tous auraient le même « challenge », le même « défi » ; tous seraient dans le même bateau.

Mais, si le patron partait avec le bateau, vous, vous resteriez amarré sur le quai de Pôle Emploi. Vous vous apercevriez alors que vous n'étiez pas « collaborateur » mais bel et bien subordonné ; bref, un simple salarié...

Pour rappel, le salarié et le patron n'ont pas les mêmes intérêts. **Le premier cherche à vendre sa force de travail le plus cher possible, le second veut la lui payer le moins cher possible.**

Alors, il vaut mieux appeler un chat, un chat ; et un salarié, un salarié !



* 1984 est un roman de science-fiction écrit en 1948 qui décrit un régime totalitaire dominé par « Big Brother » où les pensées sont minutieusement surveillées...

« **Big Brother vous regarde** »

JCDecaux vous dira qu'il a le droit de vous appeler « collaborateur », mais en définitive, **c'est de l'idéologie.**

En effet, ça incite à vous faire croire, que vous seriez sur un pied d'égalité avec votre employeur, mais **en réalité, ce n'est pas le cas.**

Exemples :

- Quand JCDecaux augmente les charges de travail, vous devez être un « collaborateur » motivé.
- Quand l'intéressement baisse, vous devez être un « collaborateur » compréhensif et solidaire.
- Quand JCDecaux baisse le complément maladie en 2013, vous êtes un « collaborateur » malchanceux, sanctionné à cause des arrêts de 2008.

En revanche :

- Quand JCDecaux verse près de 100 millions d'euro de dividendes par an pendant que vous n'êtes augmentés que de 0,5%, vous n'êtes malheureusement que des salariés ;
- Quand JCDecaux fait le choix des augmentations ou primes individuelles, vous n'êtes plus que bons ou moins bons salariés ;
- Quand JCDecaux veut vous géolocaliser, et vous demande de considérer ce flicage légitime, enfin ! vous êtes salariés.

Aujourd'hui, les termes de « *novlangue* » sont nombreux. En voici quelques autres exemples :

- « *archaïsmes* » (acquis sociaux),
- « *communication* » (propagande),
- « *compétitivité accrue* » (baisse des salaires),
- « *comprendre* » (se soumettre),
- « *employabilité* » (capacité à se soumettre),
- « *flexibilité* » (précarité),
- « *fluidifier les relations sociales* » (corrompre des syndicalistes),
- « *gagner plus* » (travailler plus),
- « *guerre économique* » (paupérisation),

- « *paix sociale* » (absence de grève),
- « *partenaires sociaux* » (alliés du patronat),
- « *pouvoir de nuisance* » (liberté de faire grève),
- « *prise d'otages* » (grève),
- « *privilèges* » (acquis sociaux universels),
- « *réforme* » (régression),
- « *ressources humaines* » (travailleurs)
- « *restructuration* » (plan de licenciements),
- « *TVA sociale* » (impôt antisocial),
- etc.

**ATTENTION : la géolocalisation,
Ce n'est pas de la science-fiction !!!**



Et si vous étiez vraiment « collaborateurs », serait-il nécessaire de vous géolocaliser ?